

Réf: Dossier N° : 50686

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « LUMIERE DES COULEURS »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE, 7ème Tranche -Lot 3853,
Ilot 50, 06 BP 6791 ABJ 06**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29 Mai 2018, et enregistrés au CEPICI le 12 Juin 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « LUMIERE DES COULEURS » .

Objet: Bâtiment ;Construction innovation de bâtiments ; Réhabilitation de bâtiments, Gestion d'immeubles ; Peinture, plomberie ; Divers. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE, 7ème Tranche -Lot 3853, Ilot 50, 06 BP 6791 ABJ 06

GERANT: Madame AHOSSAN TEIBALA MICHELLA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-15577 du 12/06/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°14400 du 12/06/2018

Pour Avis

Le CEPICI

